

UNIVERSITÉ
PARIS 8
DES CRÉATIONS

UFR SEPF

LICENCE

SCIENCE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES - SAINT-DENIS
2 rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis cedex

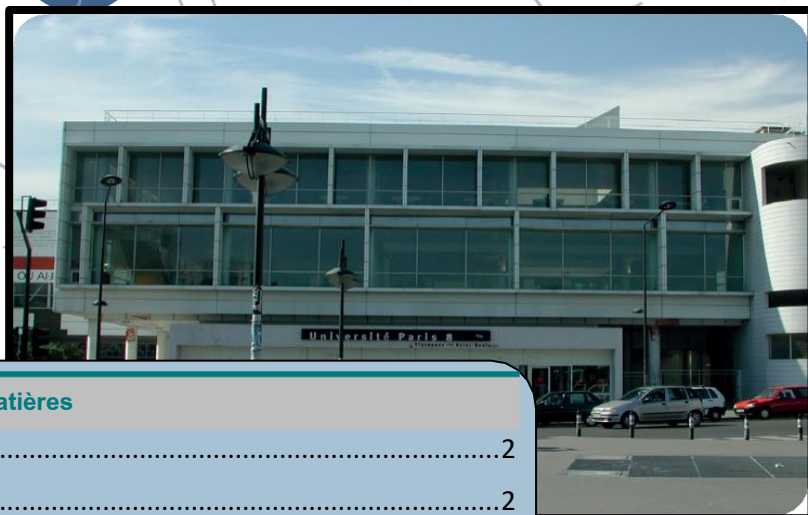


Table des matières

LICENCE, UNE COURTE PRÉSENTATION	2
Bienvenue en sciences de l'éducation !	2
Notre UFR SEPF	2
Organisation des études à l'UFR SEPF	2
Qui contacter ?	2
COMMENT S'ORGANISE VOTRE CURSUS D'ÉTUDES ?	2
Le système LMD, qu'est-ce que c'est ?	2
Les UE des EC « fondamentaux » :	2
Les UE des EC « Spécialisations » (SPE1, SPE2, SPE3 et SPE4)	2
Les UE des « EC ouvertures »	2
Structure de la LICENCE	6
CONSTITUER VOTRE EMPLOI DU TEMPS	2
Votre affectation dans les EC de fondamentaux	2
Vous inscrire dans les EC de spécialisations	2
Vous inscrire dans les EC ouvertures	2
LES TEMPS FORTS DE VOTRE ANNEE DE LICENCE 1	2
LA L1... ET APRÈS ?	2
RÉUSSIR SON ANNÉE DE LICENCE	2
Le contrat pédagogique, qu'est-ce que c'est ?	2
Comment valider EC, UE, semestre et année ?	2
MODALITÉ INTERNATIONALE	2
OBTENIR VOTRE DIPLÔME	2
Règles de scolarité et d'examen	2
Avertissement sur le plagiat et l'utilisation de l'IA	2
Vos outils de travail et de communication	2
Moodle	2
La bibliothèque universitaire	2
Le guide de l'étudiant	2
Votre check list de la rentrée	2

LICENCE, UNE COURTE PRÉSENTATION

Bienvenue en sciences de l'éducation !

Vous avez choisi une formation généraliste qui vous permettra de découvrir les processus, les acteur.rice.s et les institutions en jeu dans le champ de l'éducation. Vous allez également découvrir les disciplines qui constituent les sciences de l'éducation : l'anthropologie, l'histoire, la philosophie, la psychanalyse, la psychologie et la sociologie.

Vous vous confronterez à des approches méthodologiques diverses et apprendrez à former votre regard critique et réflexif en vous initiant à l'argumentation, à la lecture et à la synthèse. Durant vos trois années d'études, vous construirez des compétences transversales d'analyse, de compréhension et de réalisation de projet. Cette formation vous amènera également à approfondir votre maîtrise d'une langue étrangère et à enrichir vos connaissances numériques.

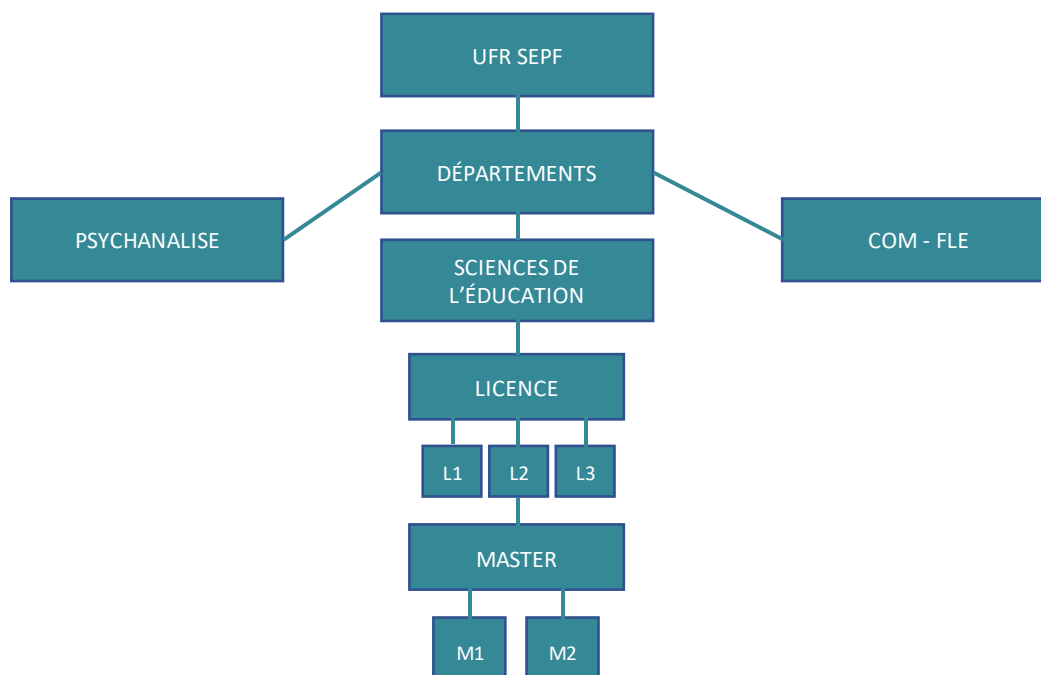
Notre UFR SEPF

L'UFR SEPF c'est une Unité de formation et de recherche (UFR) qui regroupe trois départements :

- ▶ sciences de l'éducation
- ▶ psychanalyse
- ▶ Français et langues étrangères (FLE). Site internet : UFR SEPF : <https://inspe.u-pec.fr>

Le département de Sciences de l'éducation accueille : la licence sciences de l'éducation (L1/ L2/L3), et le master sciences de l'éducation (M1 et M2) avec ses différents parcours.

Organisation des études à l'UFR SEPF



Qui contacter ?

Une question qui concerne :

Votre inscription, votre emploi du temps, vos notes, ou toute autre question administrative ?

Contactez la secrétaire de licence.

Vos cours, l'organisation de votre cursus, votre projet d'études ou toute autre question pédagogique ?

Contactez les responsables de niveau.

UFR		
Directeur	Jean-Christophe COFFIN	Jean-christophe.coffin@univ-paris8.fr
Responsable administrative et financière	Sophie GHANNAM	raf.ufr.sepf@univ-paris8.fr
Département		
Directrice	Claire Lemêtre	claire.lemetre@univ-paris8.fr
Coordinatrice Licence et Master	Anabelle Jeanny	Bureau A433 respsde@univ-paris8.fr
Licence		
Responsables Licence	Deborah Gentès	deborah.gentes@univ-paris8.fr
	Gladys Chicharro	gladys.chicharro-saito@univ-paris8.fr
Licence		
Secrétaire	Hanane EL HADDADI	Bureau A435 lsde@univ-paris8.fr
Responsable L1	Claire Desmitt	claire.desmitt@univ-paris8.fr
Responsable L2	Engin SUSTAM	engin.sustam@univ-paris8.fr
Responsable L3	Nada Chaar	nada.chaar@univ-paris8.fr

Une demande d'aménagement pour une situation de handicap ?

Contactez le pôle handicap : accueil.handicap@univ-paris8.fr 01 49 40 71 48

et le référent handicap de la licence : Antoine RIVIERE, antoine.riviere05@univ-paris8.fr

Référentes VSS : Mej Hilbold et Léonore Zylberg

COMMENT S'ORGANISE VOTRE CURSUS D'ÉTUDES ?

Vos trois années de Licence sciences de l'éducation

Le système LMD, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2004, l'Université est entrée dans le système LMD : L Licence (bac + 3) M Master (bac + 5) D doctorat (Bac +8).

La licence regroupe les trois premières années d'études universitaires : Licence 1 (L1), Licence 2 (L2) et Licence 3 (L3). Chaque année universitaire est composée de deux semestres : le niveau L1 est composé des semestres S1 et S2, le niveau L2 des semestres S3 et S4 et le niveau L3 des semestres S5 et S6. La licence comprend ainsi six semestres.

Des « UE » et des « EC »

Pour chaque semestre, vous suivrez trois unités d'enseignements (UE). Une UE est un regroupement de plusieurs cours appelés éléments constitutifs (EC). Chaque EC dure 39 heures, ce qui représente généralement 13 séances de 3 heures par semaine sur un semestre.

Chaque semestre est constitué de trois éléments :

Les UE de « fondamentaux » :

Dans les UE de fondamentaux, les étudiant-e-s suivent et valident des enseignements portant à la fois sur les savoirs disciplinaires et le cadre méthodologique.

Quatre approches disciplinaires sont proposées :

- ▶ Un EC d'histoire des éducations et un EC de sociologie de l'éducation au premier semestre de chaque année de la licence.
- ▶ Un EC d'anthropologie et de philosophie de l'éducation et un EC de Psychologie et psychanalyse de l'éducation au second semestre de chaque année de la licence.

Des apprentissages méthodologiques :

- ▶ L1 EC de Méthodologie de l'expérience étudiante (M2E) où vous apprendrez les méthodes de travail à l'université.
- ▶ L2 EC de Méthodologie du projet personnel et professionnel M3P de préparation au stage
- ▶ L3 EC de Méthodologie du projet personnel et professionnel M3P de préparation aux concours de l'EN

Les UE de Spécialisations (SPE1, SPE2, SPE3 et SPE4)

Les UE de Spécialisations ont un objectif de découverte d'un champ d'approche thématique qui visent une préprofessionnalisation. En fonction de leurs centres d'intérêts et de leurs projets, les étudiant-e-s choisissent un ou des parcours spécialisés qui articulent des savoirs à des pratiques spécifiques du domaine de l'éducation.

- ▶ SPE1 Ecole et enseignement
- ▶ SPE2 Education, action sociale et soin
- ▶ SPE3 Intervention sociale, savoirs expérientiels, pouvoir(s) d'agir
- ▶ SPE4 Publics migrants et inclusion sociolinguistique (uniquement en licence 3).

Les UE des « EC ouvertures »

Pour vous donner une formation généraliste les UE des "EC ouvertures" vous proposent des :

- ▶ Lire et écrire le monde L1
- ▶ EC Libres L1 et L2
- ▶ Transition écologique L2
- ▶ EC de compétences numériques qui vous préparent à la certification PIX. L2
- ▶ Stage L2 et L3
- ▶ EC de langues L2 et L3
- ▶ EC tremplin master en L3 pour vous aider à vous orienter en master

Structure de la LICENCE

Des ECTS

Chaque semestre permet d'obtenir 30 ECTS.

Le sigle ECTS signifie European Credits Transfer System. Il s'agit de crédits européens (c'est-à-dire définitivement acquis lorsqu'ils sont obtenus avec une note de 10 et plus).

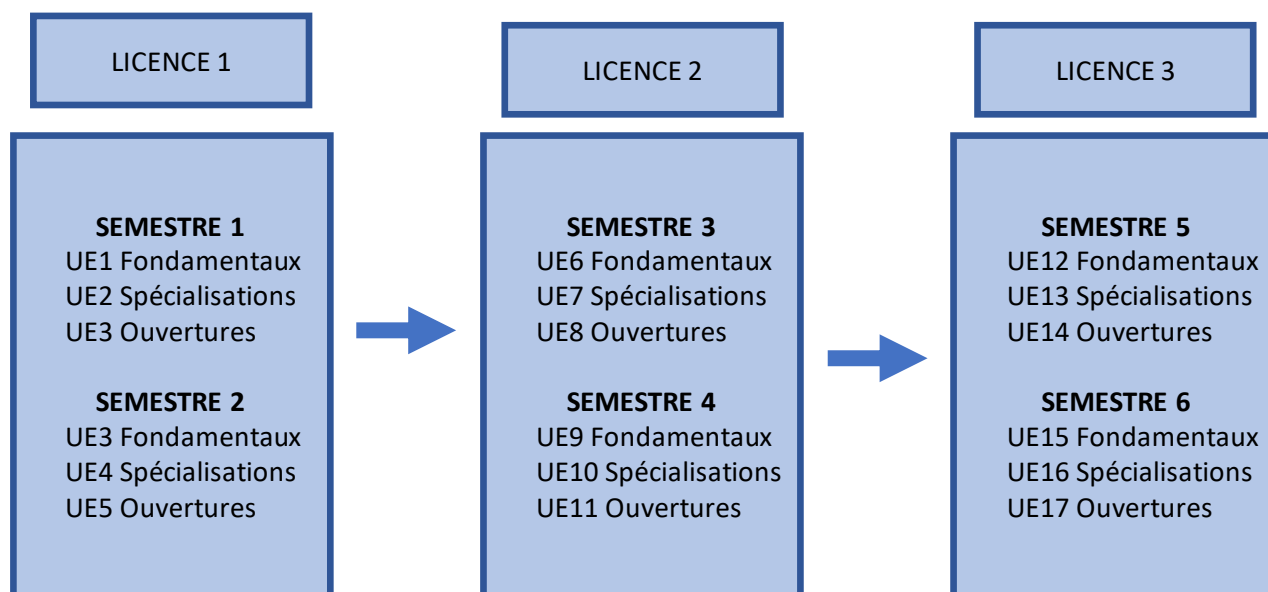
Ces crédits sont transférables d'une université à l'autre, en France et à l'étranger à condition de s'inscrire dans la même licence ou dans une licence équivalente.

La licence de Sciences de l'éducation totalise ainsi 180 ECTS.

Pour valider votre licence 1, vous devez comptabiliser 60 ECTS.

Article 23 Dans le cursus de licence, la poursuite d'études dans un semestre de l'année supérieure est possible pour tout étudiant-e qui s'inscrit pour la deuxième fois ou plus dans la même année dès lors qu'il lui manque moins de 30 crédits ECTS de son année. Sur la base de considérations pédagogiques particulières, ce seuil de 30 sur l'année peut être diminué sans pour autant être inférieur à 12 pour les formations qui le souhaitent.

Cette autorisation de poursuite d'études dans le niveau supérieur se décide en délibération du jury sous forme d'« ajourné autorisé à continuer - AJAC » à l'issue de la session 2 ou d'une inscription dans des EC de l'année supérieure sous forme de crédits. En tout état de cause, la règle appliquée au sein de la formation doit être intégrée au document annexe des règles de scolarité de la formation (source : Modalités de contrôle des connaissances – Version adoptée par la CFVU du 14 mai 2020)



Plusieurs formats de cours sont proposés :

Les cours hebdomadaires : cours de trois heures en présentiel qui ont lieu chaque semestre durant une période donnée et dont le jour et les horaires sont précisément fixés.

Les cours regroupés : cours regroupés sur des plages horaires ou journées entières selon un calendrier fixé à l'avance.

Les cours intensifs : cours regroupés sur une semaine entière du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

CONSTITUER VOTRE EMPLOI DU TEMPS

En licence de sciences de l'éducation, certains EC sont obligatoires, d'autres au choix.

C'est vous qui constituez, avec l'aide du secrétariat et de vos enseignant.e.s, votre emploi du temps pour chaque semestre. C'est ce qu'on appelle l'inscription pédagogique (IP), qui se déroule au début de chaque semestre. **Les modalités d'inscription sont précisées ci-dessous.**

Votre affectation dans les EC de fondamentaux

Dans les UE de fondamentaux, tous les EC sont obligatoires. **Aucune inscription n'est nécessaire.** Vous êtes affecté dans un groupe (1-2-3). Pour tout changement de groupe, il faut permuter avec un.e autre étudiant.e et en informer le secrétariat.

Vous inscrire dans les EC de spécialisations

Dans les UE de spécialisation, vous devez choisir **deux EC par semestre** dans un ou deux spécialisations différents (SPE).

Inscription : oui, sur Moodle uniquement pour le 1^{er} semestre de l'année d'étude.

Vous inscrire dans les EC ouvertures

- ▶ Les EC ouvertures sont des enseignements qui peuvent avoir des modalités d'inscriptions et de participations différents. Cela requiert une attention au début de semestre pour l'inscription pédagogique, mais aussi pour l'inscription sur les pages Moodle dédiées (comme pour le M3P ou l'EC Stage).
- ▶ Reportez-vous aux livrets des enseignements qui vous indiquera l'enseignant référent, les modalités d'inscription et de validation.

LES TEMPS FORTS DE VOTRE ANNEE DE LICENCE 1

La journée de pré-rentree en L1, le jeudi 17 septembre 2026 de 10h à 17h en salle J102.

Responsable : Claire Desmitt

Une journée de pré-rentree est organisée avant le début des cours afin de favoriser votre intégration à l'université. Celle-ci est réservée aux primo-entrants.

Au programme de cette journée :

- ▶ Une réunion de rentrée avec l'équipe pédagogique et administrative
- ▶ La présentation des différents services universitaires (La Maison de l'étudiant, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, le Service Universitaire d'Information et d'Orientation, le service d'Action culturelle et artistique, etc.)
- ▶ Un temps de familiarisation autour des différents outils numériques de l'université Paris 8
- ▶ La visite de la Bibliothèque universitaire (BU)
- ▶ La distribution de vos emplois du temps et présentation des modalités d'inscription aux cours

La participation à cette journée est obligatoire et comptera pour la validation de l'EC M2E Devenir étudiant. Vous serez mobilisés toute la journée.



LA L1... ET APRÈS ?

- ▶ Vous décidez de poursuivre en L2 sciences de l'éducation à Paris 8. Vous avez validé votre L1 : vous intégrez automatiquement la L2 sciences de l'éducation.
- ▶ Vous souhaitez changer de licence en vous réorientant en cours d'année de L1
- ▶ Vous souhaitez vous inscrire en cours d'année à l'université Paris 8 dans une nouvelle formation et suivre les cours à partir du 2ème semestre. Vous pouvez faire une demande de réorientation à l'inter-semestre : scuio@univ-paris8.fr
- ▶ Passer le concours du CRPE
- ▶ Préparer l'entrée dans une école de travail social
- ▶ Dans tous les cas, n'hésitez pas à solliciter nos collègues du Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIOIP) [<https://www.univ-paris8.fr/Service-commun-universitaire-d-information-d-orientation-et-d-insertion>]



A l'issue de votre licence, vous pourrez, si vous le souhaitez, candidater à NOS MASTERS RECHERCHE

<https://ufr-sepf.univ-paris8.fr/-master-mention-sciences-de-l-education->



ou dans les nombreux autres masters recherche ou professionnels de sciences humaines et sociales proposés par d'autres établissements de l'enseignement supérieur.

Vous pourrez aussi tenter les concours dans les métiers du social (assistant/e de service social, éducateur/rice spécialisé.e, éducateur/rice PJJ, etc.) et de l'animation socio-culturelle.

N'oubliez pas enfin que notre licence prépare aux métiers du soin, de l'accompagnement, de l'aide à la personne, de la petite enfance, de la médiation, de l'animation, de l'éducation populaire et de la formation linguistique auprès de publics migrants adultes.

Le contrat pédagogique, qu'est-ce que c'est ?

Pour vous accompagner dans votre réussite, nous vous demandons de vous engager dans un contrat pédagogique. Ce contrat, que vous remplissez et signez au moment de votre inscription administrative, mentionne le parcours de formation dans lequel vous vous inscrivez, votre projet professionnel et les éventuels aménagements dont vous souhaitez bénéficier (activité sportive ou artistique de haut niveau, handicap, travail salarié, etc.).

Le/la responsable de niveau assure la direction et le suivi des études de votre contrat pédagogique. Ils vous reçoivent par petits groupes en janvier, et en entretiens individuels au fil de l'année.

Rendez-vous en ligne **pour constituer votre contrat pédagogique sur l'application CONPERE (CONtrat PÉdagogique pour la Réussite Etudiante)**.

Date : Réunion de bilan inter-semestre mi-janvier (date à préciser)

Contacts des directeurs/rices d'études (responsables du suivi des contrats) :

- ▶ L1 : Claire Desmitt : claire.desmitt@univ-paris8.fr
- ▶ L2 : Engin Sustam : engin.sustam@univ-paris8.fr
- ▶ L3 : Nada Chaar : nada.chaar@univ-paris8.fr

Ou en deuxième session d'examen (session de rattrapage) : juin

Comment savoir si vous avez besoin d'aller en session de rattrapage ?

Il y a des règles de compensation qui permettent de valider un EC, une UE ou un semestre pour lequel on n'a pas obtenu la moyenne :

Comment valider une UE ?

À l'intérieur d'une UE, les EC se compensent entre eux.

Exemple : Vous avez eu 8 à l'EC "Introduction à la sociologie de l'éducation", 12 à l'EC "Introduction à l'histoire de l'éducation". Ces deux EC, parce qu'ils font partie de la même UE, se compensent ; vous validez votre UE avec 10 de moyenne.

Comment valider un semestre ?

À l'intérieur d'un semestre, les UE se compensent entre elles.

Comment valider EC, UE, semestre et année ?

vous pouvez valider un EC :

En première session d'examen : janvier pour le 1er semestre, mai pour le 2e semestre.

Exemple : Vous avez eu 9 à l'UE 1, 11 à l'UE 2. Ces deux UE, parce qu'elles font du même semestre se compensent ; vous validez votre semestre avec 10 de moyenne.

Comment valider son année ?

Deux semestres d'une même année se compensent en eux.

Exemple : Vous avez eu 8 de moyenne au semestre 1 et 12 de moyenne au semestre 2. Ces deux semestres se compensent ; vous validez votre année de licence avec 10 de moyenne.

Si malgré tout vous n'avez pas réussi à compenser, la deuxième session est une deuxième chance !

Vous avez également le droit de renoncer à la validation par compensation si vous pensez que cela peut améliorer votre moyenne. Mais attention il y a une procédure à respecter, adressez-vous à la coordinatrice pédagogique Anabelle Jeanny



Un jury se tient à la fin de chaque session d'examen : c'est lui qui vérifie et valide votre relevé de notes.

Vous pouvez obtenir une mention qui figurera sur votre diplôme de licence (de 12 à 14/20 mention "assez bien" ; de 14 à 16/20 mention "bien" ; à partir de 16/20 mention "très bien"). Cette mention est importante pour votre orientation après la licence.

Pensez à consulter les textes réglementaires de l'Université Paris 8 (règles de scolarité, modalités du contrôle des connaissances, charte des examens...) sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.univ-paris8.fr/Regles-de-scolarite-et-d-examens>

Extraits du document « Modalités de contrôle des connaissances et compétences » –Version adoptée par la CFVU du 7 mai 2026

Article 2 Chaque étudiant inscrit en Licence définit, dans le cadre de son inscription pédagogique, son parcours de formation, son projet de poursuite d'études, ainsi que, le cas échéant, ses contraintes particulières (étudiant salarié, engagé, sportif ou artiste de haut niveau, en situation de handicap, etc.). L'équipe pédagogique peut ensuite proposer des mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite universitaire, telles que des enseignements de remédiation, une adaptation de l'emploi du temps ou des modalités d'évaluation.

Article 10 Tout étudiant-e inscrit dans une année universitaire de Licence doit se voir garantir la possibilité de s'inscrire dans tous les EC nécessaires à la validation de son année.

Article 12 Le contrôle des connaissances et compétences implique notamment des contrôles écrits et des contrôles oraux en présentiel ou à distance tels que mentionnés dans l'annexe complémentaire aux règles de scolarité établi au sein de chaque UFR ou Institut. Dans chaque bloc de connaissances et de compétences, UE et EC, et à chaque niveau d'études, les aptitudes et acquis sont appréciés soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par une combinaison des deux. Une priorité est accordée au contrôle continu.

Article 13 La présence à tous les travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire. Ces conditions d'assiduité sont prises en compte pour le maintien du bénéfice des aides attribuées aux étudiants, notamment les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Article 14 Pour prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains étudiants en raison d'une activité professionnelle (voir « Charte de l'étudiant en situation professionnelle ou assimilée »), de situations particulières notamment de handicap, d'engagement associatif (voir « Charte de l'étudiant engagé ») et sportif de haut niveau (voir « Charte de l'étudiant sportif de haut niveau »), un aménagement du contrôle continu doit être proposé au sein de la formation. Il peut se décliner sous forme d'adaptation des exigences d'assiduité, des modalités d'évaluation, voire d'une combinaison des deux.

Article 15 Chaque formation organise conformément au calendrier universitaire deux sessions de contrôle des connaissances ou d'exams. Les sessions sont annuelles (avec possibilité de convoquer un jury exceptionnel à la fin du 1^{er} semestre pour des cas « spécifiques » : mobilité, changement de cursus, concours...). Le jury de la session 1 est organisé à l'issue du 2nd semestre. Le jury de la session 2 dit « de seconde chance » est organisé à l'issue des deux sessions distinctes de rattrapage (pour les semestres 1 et 2).

Article 16 Conformément à l'article 16, l'accès à la session de seconde chance est possible pour tout étudiant-e n'ayant pas validé ou compensé un EC à la première session. La meilleure note de chacune des sessions est prise en compte pour la délibération du jury final.

En présentiel, un-e étudiant-e absent-e à la première session, et dont l'absence est considérée comme justifiée (sur présentation d'attestations relatives à son empêchement et notification dans son contrat pédagogique), est noté-e défaillant-e (avec la mention « absence justifiée » sur le relevé de notes) et son résultat reste « à valider ». Cette absence ne lui interdit pas l'accès à la seconde chance.

Article 9 et 14 Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement

Les éventuels aménagements ou dispenses du contrôle continu, dans la Licence en présentiel, sont accordés uniquement sur présentation de justificatifs en cours de validité auprès de chaque enseignant-e et du/de la responsable de la formation, au début du semestre.

Extraits du document « Règles de validation du contrôle des connaissances et des compétences » –Version adoptée par la CFVU du 7 mai 2026

Article 17 Seules les notes et les résultats publiés par le jury à l'issue de sa délibération sont considérés comme définitifs. Les notes communiquées avant la publication de la délibération du jury ne peuvent être considérées que comme des notes provisoires.

Article 18 A l'exception de certains EC mentionnés dans le document annexé par la formation aux présentes MCCC, chaque EC donne lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20. Les UE et les EC dont la note est supérieure ou égale à 10 sont, à l'issue du jury, définitivement acquis et capitalisables. L'acquisition d'une UE ou d'un EC entraîne l'acquisition des crédits européens (ECTS) fixés pour cette UE ou cet EC. Le nombre total d'ECTS à obtenir pour valider une année universitaire est de 30 par semestre en licence et de 60 par année en master.

Extraits du document Délibérations du jury » –Version adoptée par la CFVU du 7 mai 2026

Article 25 Le jury délibère à partir des notes obtenues par l'étudiant-e en vue de la validation des EC, UE, semestre, années, dans la perspective de la délivrance du diplôme, dans le respect des règles légales de scolarité ainsi que de celles de l'établissement et du document annexé par la formation. L'admission au diplôme confère la totalité des crédits européens prévus pour ce diplôme. La mention du diplôme est établie à partir des résultats de la dernière année. La délibération du jury, attestée par un procès-verbal de délibération signé par le président du jury, est souveraine et sans appel. Elle donne lieu à communication des résultats dans un délai de 5 jours ouvrés. C'est la communication des résultats qui ouvre le délai de recours en cas d'erreur manifeste qui est de deux mois.

Article 26 Un calendrier annuel fixe les dates limites de saisie des notes et de tenue des jurys afin de tenir compte des contraintes mutuelles de transversalité à l'échelle de l'université

MODALITÉ INTERNATIONALE

Tous les étudiants de l'université Paris 8 peuvent partir étudier un ou deux semestres dans une université étrangère, et ce quelle que soit leur nationalité. Presque toutes et tous peuvent bénéficier d'une ou plusieurs bourses (bourses de l'université, du CROUS, de la région Ile de France). Il est également à noter que certaines universités proposent des chambres sur le campus ou à proximité.

Les ECTS obtenus durant l'échange sont comptabilisés dans l'université de rattachement : un semestre effectué à l'étranger ne nécessite donc aucun rattrapage. Le département SDE offre des opportunités de mobilité au niveau licence et master. Il existe des partenariats en Sciences de l'éducation avec ` des universités européennes (programme ERASMUS+ en Allemagne, Espagne, Grèce, Italie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Turquie) ; ` nord américaines (programme MICEFA pour les Etats-Unis et le Canada anglophone) ; ` ainsi que des accords de coopération bilatéraux (Argentine, Brésil, Liban, Taïwan).

Les stages en L3 et M2 peuvent également faire l'objet d'une mobilité subventionnée par le programme ERASMUS+.

Enfin, les étudiants français ou ressortissants européens peuvent partir à l'étranger comme assistant de langue française dans un établissement scolaire (primaire ou secondaire), pour une durée comprise entre 4 et 12 mois.

Les dossiers de candidatures se préparent généralement durant l'année qui précède le séjour d'études. Une maîtrise de la langue d'enseignement est exigée dans certains pays, ne l'est pas dans d'autres. Le projet de mobilité est accompagné par l'enseignant référent du département, conjointement avec l'équipe du Service des Relations Internationales (le SERCI, situé au 2e étage du bâtiment A).

Coordonnées et liens utiles

Référent international pour le département Sciences de l'Education :

Laura Odasso - laura.odasso@univ-paris8.fr

Site Internet du Service des Relations Internationales de l'Université Paris 8

www.univ-paris8.fr/-Relations-internationales-

Chargée de la mobilité étudiante sortante en Europe (Erasmus+) :

Agathe Bioret-Chevalier - outgoing@univ-paris8.fr +33 1 49 40 65 36 - Bureau A2-214

Chargé de la mobilité étudiante sortante hors-Europe

Ludovic Maillard - outgoing@univ-paris8.fr +33 1 49 40 64 12 - Bureau A2-216

Chargé de mobilité internationale Erasmus+ et des stages

Wael Ben Abdallah - wael.ben-abdallah@univ-paris8.fr +33 1 49 40 71 29 - Bureau A2-216

Chargée de la mobilité étudiante entrante (Si étudiez dans une université partenaire)

Céline Butelle - incoming@univ-paris8.fr +33 1 49 40 70 68 - Bureau A2-218

Pour une aide à la recherche de stage, consulter le SCUIO-IP

scuio@univ-paris8.fr, 01 49 40 67 17 _ salle A 347

OBTENIR VOTRE DIPLÔME

Lorsque vous avez validé les 6 semestres complets de L1 à L3 et obtenu vos 180 ECTS, vous pouvez retirer votre diplôme. Le diplôme est un document officiel nécessaire à la constitution de dossiers de candidature de candidature ou pour postuler à un emploi.

Adressez-vous au secrétariat de la licence pour l'obtenir en remplissant un formulaire de demande de délivrance de diplôme".
<https://www.univ-paris8.fr/-Delivrance-de-diplome>

Règles de scolarité et d'examen

www.univ-paris8.fr/Regles-de-scolarite-et-d-examens

Avertissement sur le plagiat



VOS OUTILS DE TRAVAIL ET DE COMMUNICATION

Espace numérique « mon ep8 » (ENT)

Une fois votre inscription administrative achevée, vous bénéficiez d'une messagerie électronique (*prenom.nom@etud.univ-paris8.fr*) et d'un espace de services numériques dont l'utilisation sera **indispensable** pendant toute la durée de vos études, notamment pour recevoir et gérer vos informations, vos notes et vos échanges d'ordre pédagogique et administratif, ainsi que pour connaître les activités et les événements culturels, sportifs ou scientifiques de Paris 8.

Votre « compte numérique » activé, vous pouvez utiliser :

- ▶ vos services numériques (messagerie, agenda, dossiers de scolarité, etc.)
- ▶ suivre l'actualité de l'université ou consulter les ressources en ligne de la BU en vous connectant à e-p8 dès la page d'accueil des sites web de l'université en cliquant en haut à droite sur le bouton [Votre espace] ou directement via l'adresse <http://e-p8.univ-paris8.fr>

Moodle

Moodle est une plateforme numérique très importante car elle vous permet :

- ▶ d'accéder aux cours et aux ressources mis en ligne par vos enseignant-e-s (vos enseignant-e-s vous fourniront des clés d'inscription pour y accéder).
- ▶ d'accéder aux informations postées par le secrétariat de la Licence.
- ▶ de faire votre inscription pédagogique (IP) dans les EC de mineures et dans les EC transversaux.

La bibliothèque universitaire

C'est un lieu dans lequel vous pourrez trouver des informations et des ressources pour travailler vos cours, préparer vos exposés ou faire un devoir maison. N'hésitez pas à demander de l'aide au personnel de la BU. Si vous devez travailler en groupe, vous avez la possibilité de réserver une petite salle.



Le guide de l'étudiant

<https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/guide-etudiant-web.pdf>

Votre check list de la rentrée

À faire

- ✓ Activez votre ENT
- ✓ Activez votre messagerie @univ-paris8 dans votre ENT
- ✓ Consultez vos messages régulièrement sur votre messagerie étudiante
- ✓ Inscrivez-vous sur la plateforme pédagogique Moodle
- ✓ Faites votre inscription pédagogique
- ✓ Participer aux journées de pré-rentrées (L1 ; L2 et L3)

À visiter

- ✓ Le site web de l'université et de l'UFR
- ✓ Les bâtiments de l'université, l'UFR SEPF et le département des sciences de l'éducation
- ✓ La bibliothèque universitaire (BU)
- ✓ Le restaurant universitaire (RU)
- ✓ La maison des étudiant.e.s (MDE)

À lire et à relire

- ✓ Le guide de l'étudiant.e
- ✓ La brochure de la licence
- ✓ Les livrets des enseignements, L1, L2 et L3
- ✓ Les différents mails, tutoriels et documents reçus
- ✓ Et tous les livres et articles de sciences de l'éducation qui vous seront proposés



UNIVERSITÉ

PARIS8

DES CRÉATIONS